

Développement urbain et insécurité à Dakar : état des lieux et perspectives

Dr Djibril DIOP*

djibril.diop@umontreal.ca

Mots clés : Dakar, urbanisation, insécurité, violence urbaine, agressions, délinquance, criminalité, drogue.

RÉSUMÉ :

Parallèlement à l'expansion urbaine, on observe à un accroissement de la criminalité à Dakar. Or face à une recrudescence de cette délinquance urbaine qui se décline sous diverses formes, les autorités publiques ont laissé apparaître leur incapacité à y faire face. Ainsi, le sentiment d'insécurité ne cesse de se développer au sein d'une population qui se sent abandonnée. Ce texte cherche à contextualiser l'insécurité urbaine dans la dynamique d'urbanisation de la métropole sénégalaise en interrogeant les mécanismes initiés pour lutter contre le phénomène.

Keywords: Dakar, urbanization, insecurity, urban violence, aggressions, delinquency, crime, drug

Abstract:

In parallel urban development, crimes increase in Dakar. However in opposite this urban delinquency which is declined in various forms increase, the public authorities let appear their incapacity to cope there. The feelings of insecurity develop and, population feels there are abandoned. This text seeks to contextualize the urban insecurity in the urbanization dynamics in the Senegalese metropolis. It's questioning the mechanisms installed to fight against this phenomenon.

INTRODUCTION

Bien entendu, la violence n'est pas forcément urbaine. Sous toutes les latitudes, les grandes villes, quel que soit leur degré de développement, souffrent de diverses formes de violence et d'un sentiment de non-droit ressenti par la population dans certains quartiers. En Afrique subsaharienne, l'urbanisation s'est faite de manière extrêmement rapide notamment depuis la fin des années 1970. Si le rythme annuel de la croissance a fléchi dans les années 1990, cependant un africain sur deux vivra en ville en 2020 (ONU-Habitat, 2011). Cette urbanisation galopante commence à avoir des impacts sur le quotidien des habitants en terme d'accès aux services urbains, en particulier, l'emploi, le logement mais surtout à la sécurité. À Dakar, la pauvreté urbaine qui se massifie, notamment dans les zones périurbaines ne traduit-elle pas les dysfonctionnements nés de ce développement urbain incontrôlé avec son corollaire, l'insécurité ? En effet, s'il y a un volet qui préoccupe les populations de la métropole sénégalaise, c'est bien l'insécurité grandissante sous différentes formes. Ce phénomène qui est allé crescendo avec l'urbanisation de l'agglomération et la crise économique, ne cesse de se complexifier malgré les efforts entrepris par les autorités pour l'endiguer. Ainsi, les médias se font l'écho, presque chaque jour, de cas d'agressions, d'attaques à main armée, de viols de mineurs et de meurtres de plus en plus horribles. Quelles sont les raisons qui permettent de comprendre l'explosion de ce phénomène dans cette ville autrefois considérée comme apaisée ? Face à la recrudescence de cette délinquance urbaine, la police est-elle suffisamment outillée pour mener à bien sa mission de sécurité publique ? À travers ce texte, il s'agira surtout de voir comment se manifeste cette violence urbaine, et d'analyser les réponses apportées jusqu'à présent pour lutter contre dans une métropole qui croit d'une manière dangereuse. Il est structuré en deux parties. La première présente le contexte qui semble canaliser et favoriser l'explosion de cette insécurité, et la deuxième analyse les réponses servies comme antidotes ainsi que les perspectives compte tenu de la dynamique urbaine en cours.

I. CROISSANCE URBAINE ET INSÉCURITÉ A DAKAR : MANIFESTATIONS ET AMPLEUR

I. 1. Une urbanisation galopante et sans contrôle complexifiant toute forme de gestion urbaine

Les difficultés que rencontrent les forces de l'ordre à assurer la sécurité des populations et des biens dans les villes de l'Afrique subsaharienne s'expliquent essentiellement par « l'explosion démographique qui a engendré la multiplication par dix de la population urbaine entre 1950 et 2000 »¹. Ce qui a entraîné des changements dans la configuration spatiale des villes hypertrophiées avec l'étalement du tissu urbain sur des dizaines de kilomètres. Cette situation rend inopérantes et inadaptées les mesures jusque-là appliquées pour offrir des services urbains à toute la population d'une manière adéquate. Mais « ce qui préoccupe le plus, c'est la montée exponentielle de la violence, sa radicalisation, sa professionnalisation et son extension dans des zones jusque-là épargnées comme les quartiers dits résidentiels : trafic de drogue, multiplication des gangs, mieux organisés et mieux équipés »². Ainsi, les forces de sécurité peinent à éradiquer le phénomène, compte tenu de la modicité de leurs moyens d'intervention et l'ampleur qu'il prend chaque jour un peu plus. Par exemple, le ratio policier/nombre habitants est largement en deçà des normes internationales, alors que les moyens logistiques sont très souvent inexistantes ou obsolètes. À tout cela viennent se greffer « la corruption des agents des forces de sécurité, leur collusion avec les délinquants, le déficit en formation, le manque de collaboration des populations et les insuffisances dans la recherche et l'exploitation des renseignements »³.

L'Afrique et l'Asie sont au centre d'une transition urbaine jamais égalée dans l'histoire de l'humanité. S'il a fallu deux siècles, entre 1750 et 1950, pour voir le pourcentage de la population urbaine de l'Amérique du Nord et de l'Europe passer de 10 % à 52 %, en revanche, celle de l'Afrique a progressé de 15 % en 1960 à 35 % en 2006, et elle devrait dépasser 60 % d'ici à 2030 (ONU-Habitat, 2011). Ainsi, même si l'Afrique présente un taux d'urbanisation en dessous de 50 % (il est actuellement de 40 %, avec des disparités⁴), avec une croissance annuelle de 3,3 % (l'un des plus forts du monde), d'ici à 2025 la moitié de sa population vivra dans les zones urbaines, soit 1,2 milliard d'individus ou le quart de la population urbaine mondiale. Cette explosion urbaine s'explique par l'importance de l'exode rural, engendré par la quête de meilleures conditions de vie face à la pauvreté, la famine, la sécheresse et les catastrophes, entre autres, qui poussent les habitants des zones rurales à partir vers les centres urbains, mais aussi comme conséquence à la transition urbaine en cours. Or l'urbanisation du continent continuera d'être associée au développement d'un habitat précaire qui accueille déjà près de 60 % de sa population urbaine.

Au Sénégal, la seconde Enquête de Suivi de la Pauvreté (ESPS-II, 2011) estime la population du pays à 13 591 436 habitants dont plus de la moitié vit en milieu rural (56,2 %), soit un taux d'urbanisation de 43,8 %, notamment à Dakar qui concentre plus de la moitié des citadins du pays (53,7%). Ce qui fait de la région de Dakar, la plus peuplée du pays avec près du quart de sa population. Sa macrocéphalie est dans le paysage sénégalais est certainement à lier au fait que c'est la région la mieux dotée en infrastructures économiques, sociales et culturelles, faisant d'elle une terre privilégiée pour l'exode rural et, du fait des possibilités offertes, une zone de transit pour l'émigration internationale (Ndione, 1993). De 940 920 habitants en 1976, la population de la zone métropolitaine de Dakar est passée à 3 822 890 en 2012 (Tableau 1). Avec une croissance annuelle de 2,5 % cette population se multipliera par deux en 2025 comparée à celle de 2001. À cette date, les zones urbanisées n'épargneront aucun espace sauf ceux exclus

*Chargé de cours à l'Université de Montréal au Canada.

¹ Le colonel Djibril Ndime, l'adjoint au responsable des ressources humaines de la gendarmerie nationale, analysant la problématique de la sécurité des villes à croissance rapide de cette région de l'Afrique, dans *La Grenade*, le magazine d'informations de la gendarmerie sénégalaise.

² Le colonel Djibril Ndime, *op. cit.*

³ L'affaire dite de la drogue dans la police sénégalaise en est une illustration.

⁴ En effet, plusieurs villes africaines ont un taux croissance annuel de plus de +5 %, notamment Le Caire, Lagos, Kinshasa, Luanda et Khartoum; qui ont toutes +5 millions d'habitants et confrontées à une grande paupérisation et à des conditions de vie difficiles.

d'urbanisation, comme les forêts classées de Mbao et de Sébikotane⁵. Ainsi, toutes les questions qui se posent aujourd'hui avec acuité (inondations, pollutions sous toutes les formes, problèmes de mobilité urbaine, insécurité, etc.), le seront dans une complexité jamais égalée (Diop, 2012).

Tableau 1. Évolution de la population de Dakar par rapport à celle du pays entre 1976 et 2012

	1976	1980	1988	1990	2000	2012
Dakar	940 920	1 097 298	1 492 344	1 609 820	2 326 929	3 822 890
Sénégal	4 997 885	5 563 729	6 912 571	7 298 582	9 526 648	13 618 394

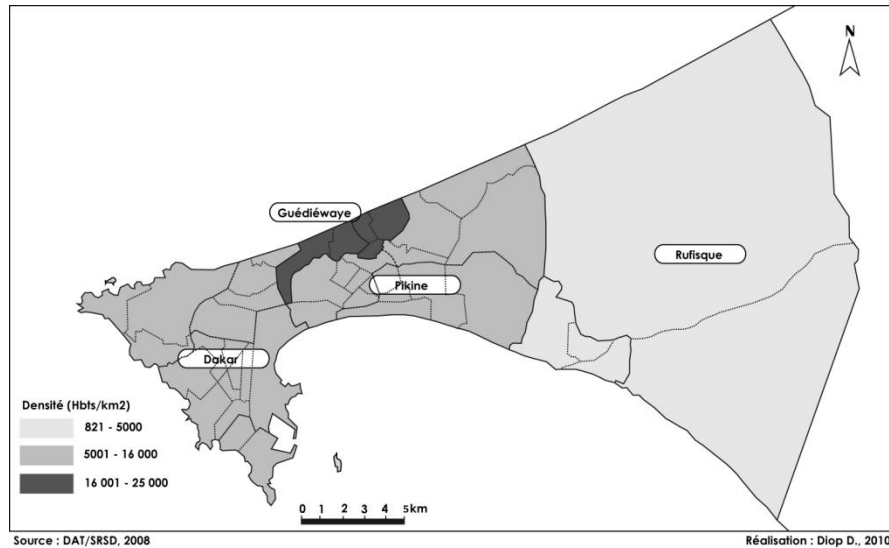
Source : ANSD, 2012

Sur le plan de la répartition géographique de la population régionale, le département de Dakar concentre près de 40 % des habitants (39,9 %), suivi de Pikine (35,5 %), Guédiawaye (12,0 %), de Rufisque (12,6 %). Toutefois, la forte densité de population de la région (4 415 hbts/km²) cache de larges disparités entre les différents départements (Carte 1). En effet, avec une superficie relativement faible (12,9 km²), le département de Guédiawaye dispose de la plus forte densité de population (22 569 hbts/km²). Il est suivi par les départements de Dakar (12 337 hbts/km²) et celui de Pikine (9 944 hbts/km²). En revanche, de sa grande superficie (371,8 km²) et de la taille de sa population, le département de Rufisque a la plus faible densité de population de la région (821 hbts/km²). La population est en majorité jeune, car 45,1 % ont moins de 20 ans. Si l'on considère les moins de 35 ans, cette proportion passe à 72,6 %. Dans cette tranche d'âge, les jeunes de 15-34 ans représentent 33,84 % de la population dont 16,29 % de garçons et 17,55 % de filles, et les 15-24 ans presque 18 % (17,9). Au total, la population âgée de plus de 15 ans représente 54,79 % de la population de la région, alors que deux tiers de sa population sont jeunes.

A première vue, le Sénégal apparaît comme un des rares pays africains à présenter un faible taux de délinquance violente. Mais depuis quelques années, ce constat semble dépassé, compte tenu de divers cas d'agressions qui remplissent les faits-divers des journaux. Au point que certains observateurs n'hésitent plus à qualifier la capitale sénégalaise comme l'une des « capitales du crime » en Afrique. En effet, ceux qui fréquentent les sessions de Cour d'assises ne diront certainement pas le contraire : agressions, vols, arnaques et autres cambriolages sont devenus des faits banaux dans cette insécurité urbaine qui se généralise et chaque jour un peu plus avec son lot de crimes crapuleux. Également, depuis quelques temps, le trafic de drogues explose au Sénégal et les crimes liés aux stupéfiants sont devenus courant. Si la plupart des condamnations ne concernent que la vente de *yamba* (cannabis), le nombre de trafiquants d'héroïne et de cocaïne a toutefois connu une croissance exponentielle ces dernières années.

Carte 1. Densités de population par département de Dakar

⁵ Pour rappel, en 1980, l'habitat représentait 9,93 % de la surface totale de la région, les zones d'activités couvraient 3,5 %, les espaces verts 8,4 %, tandis que les espaces boisés agricoles inondables et vacants 80,6 %.



Les phénomènes de violence que connaissent les grandes villes et le sentiment d’insécurité qui semble désormais être celui de tous leurs habitants, riches comme pauvres, sont des indicateurs, autant des facteurs, d’une transformation radicale de l’espace urbain (Pedrazzini, 2005). En faisant un parallélisme entre insécurité et répartition socio-spatiale de la population, certaines zones s’affichent nettement. C’est le cas de Grand Yoff et le grand Pikine. Pour Grand Yoff, l’habitat construit dans une cuvette et n’obéissant à aucune règle urbanistique, si ce n’est que la massification des dortoirs et l’adoption de solutions de fortune face aux inondations récurrentes, se présente comme un de hauts lieux de la délinquance urbaine à Dakar (Faye et Thiandoum, 2012). Autrefois, terroir agricole et pastoral pour les habitants du village lébou de Yoff, Grand Yoff a connu une croissance démographique exponentielle. De zone d’habitat spontané des premières familles déguerpies de Dakar dans les années 1960, il a fini par devenir une greffe, le terrain d’atterrissage des masses de ruraux qui investissent chaque année la ville (Sow et Sow, 2000). Sa position géographique qui le situe à équidistance du centre-ville et de la grande banlieue, en fait un des quartiers les plus accessibles en termes de transport. De l’image de quartier pauvre qui le caractérisait à ses débuts, Grand Yoff est devenu un quartier de moyen standing⁶ où cohabitent toutes les catégories socio-professionnelles et toutes les ethnies du pays, mais aussi de personnes originaires de pays limitrophes comme la Guinée Bissau, la Gambie, la Guinée Conakry. L’économie informelle y est prépondérante, notamment à travers plusieurs unités artisanales (menuiserie, tailleur, maçonnerie, mécanique, etc.). Cependant, malgré les efforts de modernisation entrepris par les autorités locales et nationales, Grand Yoff reste confronté à de multiples problèmes : manque d’assainissement, insuffisance d’infrastructures urbaines et surtout l’insécurité. Quant à Pikine, il a été créé en 1952 pour recaser les déguerpies de Dakar. En quelques années, Pikine a vu sa population presque doubler, passant 4941 habitants en 1949 à 8 000 habitants en 1955 et pour être à plus de 1,5 millions en 2012 (Diop, 2010)⁷. Si dans les deux premières décennies de sa création, 85 % de sa population provenaient de Dakar, à partir de 1976 la tendance a changé avec les flux migratoires en provenance de l’intérieur du pays, comme conséquence à la sécheresse des années 1970. Cette croissance démographique exponentielle s’est faite le plus souvent en déphasage avec les politiques et les plans de développement conçus au préalable pour l’aménagement de l’espace urbain (Diop, 2012). Ce qui a créé une rupture entre la capacité d’accueil et la demande, en particulier dans le domaine de l’assainissement avec comme conséquence des inondations récurrentes⁸.

⁶ Notamment avec l’investissement des émigrés. Voir à ce sujet Mansour Tall (2009). *Investir dans la ville africaine. Les émigrés et l’habitat à Dakar*. Karthala, 286 p.

⁷ Cette situation a conduit les autorités à scinder le grand Pikine en deux pour donner deux villes : Pikine d’une part et Guédiawaye d’autre part.

⁸ Rapport audit urbain de la ville de Pikine, ministère de l’intérieur, l’Agence de développement municipal (ADM), août 2001.

I. 2. D'une insécurité de survie on tend vers une criminalité banalisée

Jusqu'à une date récente, tout le monde s'accordait que la banlieue était la zone la plus criminogène de l'agglomération dakaroise. A telle enseigne que circuler librement ou rentrer chez soi sain et sauf devient quasi impossible dans certains secteurs. Les victimes se comptent par dizaine et les plaintes se multiplient dans les commissariats de police et les brigades de gendarmerie. Certes, sans conteste elle concentre les secteurs les plus dangereux de la capitale sénégalaise, entre autres : Grand-Yoff, Parcelles assainies, Guédiawaye, Pikine, Nietty Mbar, Yeumbeul, Keur Massar, Rufisque, Malika, Thiaroye, Diamaguene, Khar Yalla, Yarakh, etc. Par exemple, le secteur de Lansar se distingue par un trafic de drogue incessant et des cas d'agressions en série. La forêt classée de Keur Massar est le lieu où l'on jette le corps des personnes assassinées. Les alentours du stade de Thiaroye continuent d'être le lit d'agressions en série et de meurtres, sous le regard impuissant des riverains. À Guédiawaye, les malfaiteurs règnent dans les rues en maître absolu, installant la peur partout. Les environs du marché « Boubess » se présente comme le lit de ces agressions violentes. En aout 2008 par exemple, en espace d'une semaine, cinq personnes avaient trouvé la mort dans ce secteur. Pikine Guinaw-Rails est qualifié de « nid de malfaiteurs » où on est attaqué à n'importe quelle heure de la journée. L'arrêt *Bountou* Pikine face au marché central de poisson, la Seras et le secteur des filaos de Hamo sont aussi parmi les zones rarement explorées par la police⁹. Il y a aussi certains quartiers populaires du département de Dakar, comme le marché Colobane, connu depuis longtemps comme le réceptacle des objets volés, malgré la proximité d'État-major de la gendarmerie nationale. Le secteur de Taïba Grand-Dakar, malgré l'installation d'un poste de police depuis 2001, continue d'être un haut lieu où la circulation de la drogue fleurit. De même, le quartier de Niary Tally est toujours étiqueté « dangereux »¹⁰, compte tenu des multiples cas d'agressions notés en particulier après les combats de lutte et les matches football des *navétane* au stade Demba Diop, et ceci malgré la transformation du cinéma *Al Akbar* (ancien lieu de rassemble des bandits de Dakar) en église¹¹. Pour autant, cela signifie-t-il que ces zones sont moins sécurisées que les autres quartiers de la capitale ?

À y regarder de près, on observe que l'insécurité urbaine n'épargne plus aucun endroit de l'agglomération (Carte 2). Par exemple, les agressions et les crimes notés au niveau de la Corniche ouest ne sont pas nouveaux, notamment aux alentours du cimetière de Soumbédioune. Le cas de cette jeune femme tuée en 2009, décapitée et jetée à la mer, en est une illustration¹². Face à la recrudescence des agressions dans cet endroit, l'ambassade des États-Unis à Dakar avait même publié une circulaire demandant à ses ressortissants de ne plus faire leur jogging matinal aux abords de la Corniche. La France également en avait fait de même à la suite de l'attaque d'un Italien, à coups de machettes. L'agression d'un diplomate canadien au début du mois de novembre de la même année avait suscité de l'inquiétude auprès des autorités diplomatiques, et avait fini par installer la psychose chez les populations qui ne se sentent plus en sécurité. En effet, l'insécurité galopante a fini par quitter les quartiers populaires et la banlieue pour prendre place aussi dans les zones dites résidentielles. Il ne se passe plus de jour sans que les médias ne fassent état d'agressions ou de crimes crapuleux dignes de films de gangsters. Jadis considéré comme le pays de la « Teranga » (hospitalité), le Sénégal est en passe de basculer dans la terreur avec ces agressions, lynchages, viols et meurtres à répétition. Comme une trainée de poudre, elle gagne de plus en plus en ampleur (Thiam, 2012). Si avant elle était circonscrite à des zones à fort taux de paupérisation et où la promiscuité règne en maître, de plus en plus, les quartiers jusqu'à épargnés comme le Point E, Sacré Cœur, Liberté 6, Ouest ou Nord Foire, etc., entrent également dans la danse. Les meurtres perpétrés dans le bar «

⁹ Face à l'insécurité grandissante, un poste de police de proximité à Wakhinane Nimzath en 2012. « Ce poste de police de proximité va contribuer à mieux assurer la sécurité des citoyens de notre cité et rapprocher les populations de la police. Ce qui permettra de combattre la délinquance et la criminalité mais également de sécuriser les personnes et les biens », selon Cheikh Sarr, maire de Guédiawaye lors de l'inauguration, le 17 mai 2012.

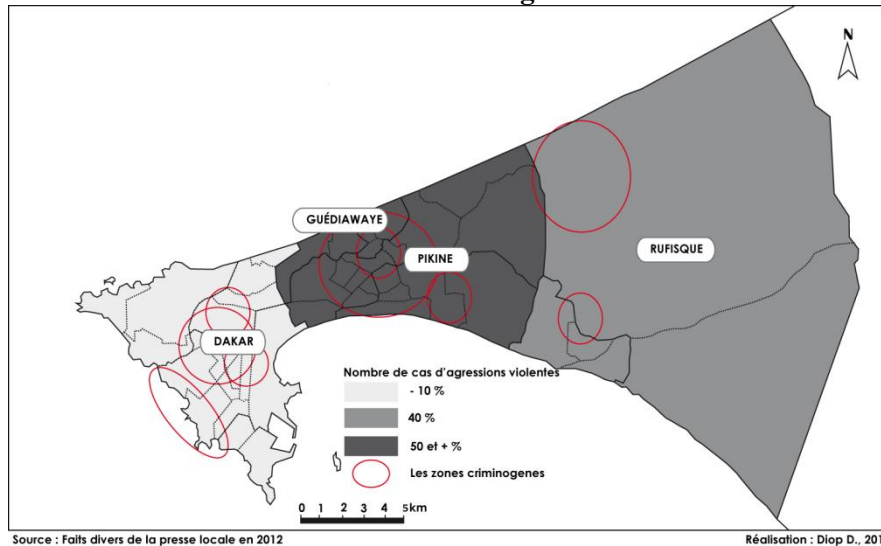
¹⁰ L'assassinat d'un agent de sécurité qui assurait le gardiennage des cantines du marché Ngélaw dans le quartier Benn Tally en mai 2013 en est une illustration de l'insécurité dans ce secteur.

¹¹ Les performances de l'équipe de football du quartier ces dernières années a aussi joué comme facteur renforçant la cohésion entre les habitants autour de cette passion commune qu'est le football.

¹² « Jamais dans l'histoire de la police au Sénégal, on a eu à constater un tel acte. » *Le Quotidien* n°1852.

Chez Djamil » au Point E, à Fann-Hock près du canal 4, non loin de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar, à coups de machettes en septembre 2013, et du gardien de l'imprimerie *Graphiplus* à la veille de la fête de *Tabaski* 2013, en sont des illustrations de l'extension de cette terreur à tous les secteurs de la métropole. Ainsi, considérée comme un des hauts lieux de trafic de drogue dure, la Cité Nord-Foire est devenue en quelques années, le secteur privilégié des étrangers, plus particulièrement, des Nigérien et des Ghanéens qui s'adonnent à ce trafic.

Carte 2. Les zones criminogènes de Dakar



Les agresseurs sont le plus souvent jeunes. Âgés en moyenne entre 15 et 35 ans, ils opèrent en bandes ou individuellement pour commettre leurs forfaits. Parmi les personnes qui s'adonnent à ces actes, il y a des anciens militaires libérés de l'armée qui, faute de perspective, versent dans le banditisme. Également, une partie des jeunes rapatriés d'Espagne avec le phénomène « Barca ou Barsakh »¹³, n'ayant plus d'emploi et ayant perdu toute leur épargne, se sont reversés dans la délinquance. Aguerries et récidivistes, la plupart des agresseurs ne sont pas, en effet, à leur premier coup d'après les statistiques de la police. Compte tenu de leur situation familiale, « la première préoccupation de certains délinquants est de retourner en prison, où ils sont logés, nourris et protégés. »¹⁴ Armés de couteaux, de machettes, de bombe de gaz moutarde et parfois d'armes à feu, dans la rue ils délestent leurs victimes de leurs portefeuilles, de leurs habits, de leurs chaussures, de leurs bijoux de valeurs, de leur perruque (les cheveux dits naturels ou brésiliens) et autres. Et surtout, ils n'hésitent pas à tuer de sang-froid si leur survie est en danger. Marcher sur le trottoir ou même en voiture, ils sont devenus la hantise des populations. Certains à bord de motos « scooters » s'adonnent au vol à la tire. Leur forfait commis, ils se fondent dans la circulation grâce à leur moyen de locomotion¹⁵. Cette insécurité ne se limite plus à la rue. Elle prend aussi place de plus en plus dans les domiciles. L'agression d'un couple dans leur chambre au quartier Gounass à Guédiawaye en août 2012 montre le degré de détermination des malfaiteurs. Ainsi, aujourd'hui, personne ne semble être à l'abri face à la montée de ce phénomène. De même, la criminalité a pris un coup de genre. Si les femmes sont le plus souvent les premières victimes des crimes de sang (viol suivi d'assassinat et infanticide notamment), elles sont aussi impliquées, de plus en plus, dans des cas de violences urbaines. Par exemple, beaucoup de jeunes filles « enceintes » hors mariage préfèrent donner la mort à leur nouveau-né plutôt que de subir la honte de la communauté. En 2012 environ 200 femmes ont été emprisonnées au Sénégal : environ 30 % pour infanticide, 18 % pour vol, 20 % pour prostitution sans carnet sanitaire, 18 % pour trafic de drogue et

¹³ Phénomène de l'immigration clandestine qui utilisait des bateaux de pêche locaux.

¹⁴ Selon le commissaire Alioune Ndiaye, porte-parole de la police sénégalaise.

¹⁵ Dans la banlieue on a même accusé certains jeunes issus de l'exode rural d'exercer la profession de charretier le jour et d'agresseur la nuit.

6 % pour coups et blessures volontaires. Également, des agressions entre coépouses dues à des rivalités conjugales sont très nombreuses et se terminent très souvent au tribunal.

Depuis quelques temps, des cas d'agressions d'une extrême violence ont fait irruption dans le paysage. La mort des deux cambistes de Sandaga, tués et enfermés dans la malle arrière d'une voiture en est une illustration. Les auteurs de ces actes seraient liés au braquage de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) en Côte d'Ivoire¹⁶. Ajoutés à cela, des coupeurs de routes, des enlèvements, des rapt, des braquages de banques ou de stations d'essence, etc.¹⁷ Ces types de violence, bien que présents au Sénégal depuis longtemps, n'ont jamais été aussi importants que ces dernières années. Pendant longtemps, l'insécurité urbaine était liée à un malaise socio-économique qui fait que l'agresseur ou le voleur usurpait le bien d'autrui dans le but de le revendre pour survivre. C'était donc une insécurité essentiellement « économique ». Aujourd'hui, cette forme d'insécurité a opéré un glissement pour revêtir des formes criminelles avec leur lot de meurtres, volontaires ou involontaires¹⁸. Ainsi, on est passé d'une insécurité dictée par l'instinct de survie à une insécurité criminelle. Si le nombre de crimes enregistrés au Sénégal a baissé de plus de deux tiers entre 2006 et le premier semestre de l'année 2007¹⁹, néanmoins, l'insécurité est bien là. Les attaques à main armée qui se font désormais en plein jour, comme celle de septembre 2012 dans le quartier Ouest Foire en sont des exemples parmi tant d'autres²⁰. Les règlements de comptes entre gangs rivaux qui se battent à coup d'arme à feu ou d'armes blanches pour le contrôle d'un territoire sont aussi fréquents, comme ces deux gangs qui se disputaient le contrôle de Pikine en 2009, démantelé par la police. Également les crimes peuvent se passer entre malfaiteurs, lors du partage du butin. On était habitué à des agressions avec des armes blanches ou des bombes lacrymogènes, jusqu'à ce la violence soit montée d'un cran, avec l'usage d'arme à feu.

Cette insécurité tend à prendre une dimension sous-régionale, notamment avec les différents conflits qui secouent cette partie du continent depuis plusieurs décennies. Dans cette dynamique, un imam soupçonné d'entretenir des liens troubles avec un des réseaux terroristes qui avaient envahi le nord du Mali, le Mouvement pour l'Unité et le jihad en Afrique de l'Ouest (MUJAO), une excroissance d'Al Qaïda au Maghreb islamique (AQMI), a été arrêté par la police chez lui à Thiaroye en février 2013, en pleine crise malienne. Le leader de ce mouvement islamiste radical, le mauritanien Hamada Ould Mohamed Kheirou, aurait même séjourné chez lui, un moment²¹. Avec ses frontières poreuses qui en font une véritable passoire, le Sénégal est devenu un lieu de repli de nombre de malfaiteurs d'Afrique de l'Ouest, eu égard à la tolérance et à l'hospitalité de ses populations. En effet, des guerres civiles du Libéria et de la Sierra-Léone dans les années 1990 en passant par l'instabilité en Côte d'Ivoire et en Guinée dans les années 2000, aux récents événements survenus au Mali, c'est toute la sous-région qui se trouve prise dans une tourmente sécuritaire²². Ainsi, depuis la première crise ivoirienne survenue en 2001, de plus en plus d'étrangers affluent vers le Sénégal compte tenu qu'il restait encore, l'un des rares pays de la sous-région à avoir gardé une certaine stabilité. De même, compte tenu de sa position géostratégique, des intérêts étrangers qui s'y développent et la recrudescence des mouvements terroristes dans la sous-région, le

¹⁶ Le mercredi 24 septembre 2003, l'agence de la Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (Bceao) à Bouaké, alors en zone rebelle avait été attaquée et les voleurs ont emporté un butin estimé à plusieurs milliards de FCFA.

¹⁷ Le cambriolage armé dont la chanteuse Viviane Chedid a été victime chez elle à Ouakam, en septembre 2013 en est une illustration.

¹⁸ Un gang d'élèves spécialisé dans la cybercriminalité qui était parvenu à soutirer entre 3 000 et 5000 Euros à un Allemand, deux Français et un Panaméen avides de sensations forte a finalement été arrêté par la police.

¹⁹ Selon le Commandant Daouda Diop de la Division de la formation et de la communication (Difcom) de la gendarmerie nationale en conférence de presse le 17 janvier 2008.

²⁰ Armé d'un pistolet, le voleur a menacé l'employée de maison en l'obligeant d'indiquer l'endroit où étaient cachés les bijoux de la maîtresse de maison. Paniquée, la domestique s'exécuté. Le voleur a quitté la maison au volant d'un véhicule Mercedes.

²¹ Les assassins des touristes français près d'Aleg en Mauritanie en 2009 se sont aussi réfugiés à Dakar, dans le quartier Nord-Foire avant d'être appréhendés par la gendarmerie sénégalaise.

²² Les conflits, rébellions armées et l'instabilité politique dans la sous-région favorisent le trafic et la circulation d'armes légères et de petit calibre (Alpc) ainsi que des armes de guerre malgré l'existence de différentes législations.

Sénégal pourrait être la cible d'attentats sanglants. Les autorités françaises et américaines ont eu à plusieurs fois, alerter face à cette menace²³.

II. QUELLES SONT LES PRINCIPALES CAUSES DE L'INSÉCURITÉ À DAKAR?

Généralement, selon Pedrazzini (2005), on attribue la cause de l'insécurité urbaine à des groupes sociaux spécifiques (jeunes de quartiers défavorisés, bandes, guérillas, trafiquants de drogue, terroristes, opposants politiques). Or l'analyse des (nouveaux?) rapports entre violence et ville mène pourtant à une mise en cause des orientations politiques, sociales, économiques et environnementales des sociétés urbaines contemporaines. En effet, si le rôle structurant de la violence dans l'urbanisation est indéniable, cependant, à partir de question centrale, on doit aussi se poser toutes les autres questions cruciales concernant le développement urbain tel que vécu par les populations (Rasna, 2005). Car sous l'impulsion de l'urbanisation, le territoire se transforme en fonction du repérage fait des lieux violents et des opérations menées pour faire de ces lieux d'insécurité des endroits sûrs. La sécurité du territoire se substitue alors à la planification urbaine, avec l'appui d'un nombre grandissant d'acteurs sociaux et de forces de police. Or la ville en grandissant rapidement, échappe aux lois de la planification régulée. Cette échec de normalité est dû à l'irréalité de la « culture de planification », incapable de penser la non-linéarité de la métropole, ni d'observer sa progressive complexification (Pedrazzini, 2005). Ainsi, pour répondre efficacement aux principes de la sécurité individuelle et collective, il ne reste plus qu'un seul moyen, les stratégies sécuritaires. Or, pour que ces stratégies s'exercent efficacement, il va falloir d'abord identifier « l'ennemi » (Pedrazzini, 2005). Ce qui n'est pas chose aisée, dans un contexte d'urbanisation largement inégalitaire et ségrégatif et un développement urbain extraverti.

Au Sénégal, les causes de l'insécurité sont multiples et variées, entre autres : les crises (économique, sociale, sociétale, parentale); le chômage endémique des jeunes; une génération « frustrée » qui se sent sacrifié et essaie, par conséquent de s'en sortir par tous les moyens; un État faible avec des institutions en déliquescence (une police et une justice sans moyens avec des agents corrompus); la drogue et l'alcoolisme notamment chez les jeunes; la libre circulation des armes notamment les armes blanches; une sorte d'impunité généralisée; la recherche du gain facile et le paraître (la sape haut de gamme) alors qu'on ne travaille pas (Sow et Sow, 2000). À celles-là s'ajoute la déperdition scolaire. Ce qui fait que les jeunes se sentent livrés à eux-mêmes et finissent par tomber dans la délinquance (Diop, 2010)²⁴. A force de ne rien comprendre à la façon dont la ville se développe, puis de ne plus rien espérer de son économie soumise à des diktats exogènes (Massiah, 2005), la violence rend les hommes incertains de leur sort. Il s'ensuit alors un affaiblissement des défenses traditionnelles du système social, à savoir les valeurs de solidarité et les liens sociaux communautaires, déjà relativisés par les sociabilités individualistes en cours dans la ville. Affaiblissement renforcée par l'héritage colonial, qui fait des « plans directeurs » des villes l'expression même de cette violence urbaine selon Pedrazzini, (2005).

II. 1. Quand la pauvreté et le chômage des jeunes favorise l'insécurité

Dans son Rapport 2000 sur le développement dans le monde, la Banque Mondiale, soulignait le sentiment d'insécurité qui accompagne la pauvreté. Cela vaut vraisemblablement pour le Sénégal. Surpeuplement, paupérisation et chômage endémique sont le lot des habitants des quartiers populaires ou de la banlieue. Par exemple, le chômage est la principale cause de l'insécurité qui sévit à Grand-Yoff où dans chacune des maisons dortoirs, s'entassent des familles de dix membres au moins, dont chacun est laissé à lui-même

²³ Dans la nuit du samedi 23 au dimanche 24 août 2008, des individus se réclamant d'un groupe jusque-là inconnu, le Mouvement pour la défense de la République (Mdr), à moto ont jeté un cocktail Molotov dans l'enceinte du commissariat de police de Dieuppeul, occasionnant l'incendie d'un des véhicules qui y étaient garés. Cet acte sera revendiqué par sms envoyé à des rédactions de presse.

²⁴ En 2007, le vol simple constituait l'infraction la plus fréquemment commise par les mineurs et 56,1 % des causes d'arrestation, suivie des coups et blessures volontaires (12,0 %) et les vols aggravés (10,1 %). Le taux d'enfants en conflit avec la loi était de 21% des effectifs à Dakar juste après la région de Diourbel qui présentait le plus grand taux (22%), selon le Rapport final des Ministères de la Famille et de la Justice (2011), intitulé *Cartographie et analyse des systèmes de protection de l'enfance au Sénégal*, 172 p.

du fait de la pauvreté (Faye et Thiandoum, 2012)²⁵. Selon l'Enquête de suivi de la pauvreté (2011), le taux de chômage au Sénégal est de 10,2 %. Ce taux serait de 7,7 % chez les hommes et 13,3 % chez les femmes (Tableaux 2 à 4). La zone urbaine de Dakar, avec ses 14,1 %, affiche le taux de chômage le plus élevé du pays, soit un peu plus de 14 actifs sur 100 en situation de chômage, en particulier les jeunes (16,8 %). Le taux d'activité est, quant à lui, estimé à 48,8 % de la population en âge de travailler (personnes de 10 ans et plus), alors que le taux d'occupation s'établit à 43,8 %. Ce qui signifie que sur 100 personnes en âge de travailler, moins de 44 occupent effectivement un emploi dans la capitale. Si le taux de chômage est resté pratiquement stable par rapport à 2005 (10,0 %), cependant la réalité semble présenter un autre visage sur le terrain²⁶. En effet, une observation empirique du phénomène donne un taux de chômage largement supérieur à 50 %. Certes, le taux de chômage demeure très élevé, mais c'est le sous-emploi, qui atteint 21,8 % de la population active, qui constitue le principal problème du marché de l'emploi²⁷. Ce qui fait que de l'emploi, notamment l'emploi celui des jeunes, l'une des principales priorités des populations.

Tableau 2. Indicateurs sur le marché du travail sur le travail de plus de 15 ans à Dakar

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Effectifs +15 ans	998 435	47,67	1 096 064	52,33	2 094 499	100,00
Chômeurs	87 737	8,79	15 056	5,86	151 947	7,25
Occupés	563 543	56,44	65 022	33,36	929 136	44,36
Inactifs	347 155	34,77	270 113	60,79	1 013 417	48,38

Source: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), ANSD, 2011

Tableau 3. Indicateurs sur le marché du travail sur le travail des 15-34 ans à Dakar

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Effectifs jeunes	622 613	48,13	671 011	51,87	1 293 624	100,00
Jeunes chômeurs	58 907	9,46	43 822	6,53	102 729	7,94
Jeunes occupés	307 399	49,37	190 801	28,43	498 200	38,51
Jeunes inactifs	256 306	41,17	436 388	65,03	692 694	53,55

Source: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), ANSD, 2011

Tableau 4. Indicateurs sur le marché du travail sur le travail des 15-24 ans à Dakar

	Hommes	%	Femmes	%	Total	%
Effectifs jeunes	333646	48,76	350628	51,24	684 274	100
Jeunes chômeurs	21344	6,4	15056	4,29	36 400	5,32
Jeunes occupés	114644	34,36	65022	18,54	179 666	26,26
Jeunes inactifs	196220	58,81	270113	77,04	466 333	68,15

Source: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), ANSD, 2011

En effet, si l'analyse de l'incidence de la pauvreté montre une tendance décroissante en passant de 55,2 % en 2001-2002 à 48,3% en 2005-2006 pour être de 46,7 % en 2011. Toutefois, ces taux révèlent des disparités de niveaux de pauvreté selon le milieu. En effet, s'il est de 26,1 % dans les zones urbaines de Dakar, en revanche il est un peu plus de 47 % au niveau national. De même, les taux de pauvreté subjective et monétaire sont respectivement de 35,4 % et 26,2 % à Dakar contre, respectivement, 48,7 % et 41,3 % pour les autres les autres villes du pays. Néanmoins 72 % des chefs de ménages de Dakar déclarent trouver des difficultés pour nourrir leur famille, notamment dans la banlieue (ESPS-II, 2011)²⁸. Le pays connaît depuis quelques années un fort taux d'inflation. Les prix de certaines denrées alimentaires ont augmenté de plus de 100 % depuis 2000 sans une compensation conséquente des salaires²⁹. Dans

²⁵ Dans cette commune d'arrondissement dont 60 % de la population sont jeunes, en majorité sans travail ce qui les poussent à agresser ou à voler.

²⁶ Selon cette enquête, sur les 4 538 360 actifs âgés de 10 ans et plus que compte le pays, 460 734 sont en situation de chômage.

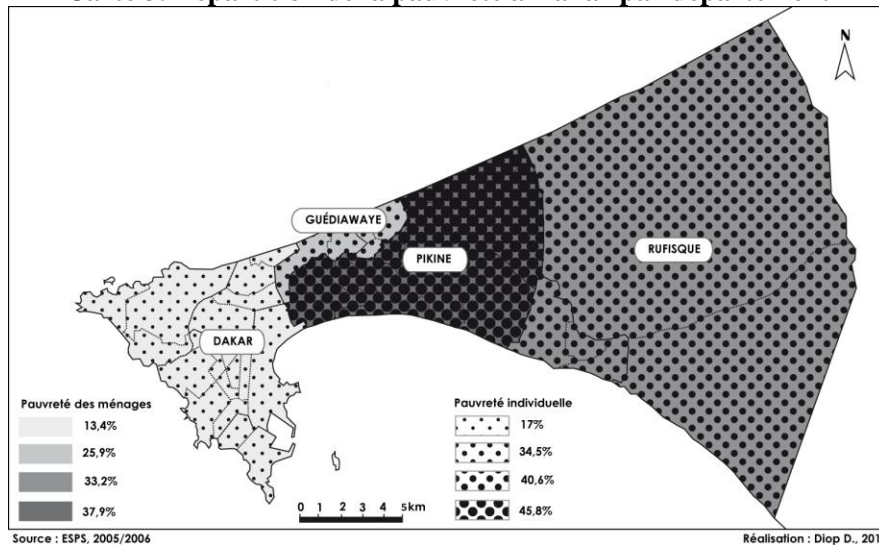
²⁷ Gouvernement du Sénégal, Document de stratégie pour la croissance et la réduction de la pauvreté (Dsrp II) 2006-2010, Dakar, octobre 2006.

²⁸ Le mal vivre des banlieues a constitué même un des principaux thèmes pour les candidats aux élections législatives du 3 juin 2009.

²⁹ Dakar est cité parmi les trois villes les plus chères du continent africain après Douala et Lagos, et la 41^e au niveau mondial.

certaines familles, on ne se contente plus que d'un seul repas par jour. Les parents qui n'ont plus les moyens d'envoyer leurs enfants à l'école les laissent à eux-mêmes, ce qui fait que ces derniers finissent, le plus souvent, dans la rue. L'incidence de la pauvreté au niveau des ménages et des individus de la région de Dakar en 2005/2006 était respectivement de 13,4 % et 17 % le département de Dakar; de 25,9 et 34,5 % pour le département de Guédiawaye ; 37,9 et 45,8 % pour le département de Pikine et 33,2 % et 40,6 % pour le département de Rufisque. De toute la région, tant au niveau des ménages qu'au niveau individuel, c'est le département de Pikine qui présente les plus forts taux de pauvreté suivi de Rufisque. Le département de Dakar est le moins touché par le phénomène (Carte 3).

Carte 3. Répartition de la pauvreté à Dakar par département



Autre conséquence directe à cette montée de l'insécurité, il y a l'exode de jeunes ruraux vers les grands centres urbains, notamment vers Dakar³⁰, à la recherche d'un travail qu'ils ne trouvent souvent jamais. Livrés à eux-mêmes ils tombent souvent dans la délinquance à défaut de trouver leur voie dans le secteur informel. Une étude du Centre de guidance infantile et familiale de Dakar (CEGID) et de l'Ong Suisse *Terres des hommes*, présentée en avril 2009 a révélé le lien entre certains actes de délinquance et d'abus sexuels et l'environnement social comme source de tous les maux, notamment dans le quartier de Grand Yoff. En effet, « un chômage toujours croissant chez les jeunes et le désespoir qu'il suscite sapent toutes les possibilités de progrès dans les pays de cette région qui émergent d'un conflit. Cette situation risque également de détruire même les structures politiques stables et sociales de pays pour le moment stables. L'avenir de toute la sous-région est menacé par l'accroissement du nombre de jeunes dépourvus de toutes possibilités de travailler pour gagner décemment leur vie »³¹.

II. 2. La drogue et l'alcool qui coulent à flot et à la portée des plus jeunes

L'usage abusif de la drogue et de l'alcool par les jeunes est devenu tellement inquiétant qu'il a été au centre d'un débat à l'Assemblée nationale. La pratique se généralise tant parmi les jeunes garçons que chez les jeunes filles, même mineurs³². Cependant l'usage des boissons alcoolisées et de stupéfiants n'est pas, à proprement parler, un fait nouveau au Sénégal. Ces substances nocives pour la santé étaient

³⁰ Chaque année, la population de Dakar croît de 80 000 et 120 000 personnes supplémentaires selon le taux de croissance de 2,5%.

³¹ Ahmed Ould Abdallah, représentant spécial du Secrétaire général de l'Onu pour l'Afrique de l'Ouest, lors de la présentation du premier rapport du Bureau des Nations unies pour l'Afrique de l'Ouest (Unowa) intitulé « Chômage des jeunes et insécurité régionale en Afrique de l'Ouest » en 2007.

³² En 2007, l'effectif total des enfants pris en charge par l'Éducation Surveillée s'élevait à 6 624 individus. Parmi eux, 1009 mineurs étaient en conflit avec la loi, soit 15 %, tandis que ceux qui étaient en danger, représentaient 85 % des effectifs. Parmi les enfants qui étaient en conflit avec la loi, les filles représentaient 14 %, selon le Rapport final des Ministères de la Famille et de la Justice (2011), *op. cit.*

consommées autrefois par des marginaux comme les « Fakh man » et autres personnes en mal avec la société. Pour s'adonner à ces pratiques reprouvées, on se cachait dans des bars clandestins que l'on pouvait compter sur les doigts de la main. Rares étaient ceux qui osaient boire publiquement. Maintenant on boit pour être à la mode et montrer aux autres qu'on a de la « classe ». La multiplication des points de vente de l'alcool est certainement à lier au laxisme des autorités malgré que la loi interdise la publicité de l'alcool et malgré l'interdiction faite par l'Islam, religion, dont, pourtant, 95 % des Sénégalaise se réclament. En effet, il est courant de voir des panneaux publicitaires placés dans des endroits stratégiques pour vanter les bienfaits de la bière et les charmes de la cigarette. Ainsi, leur usage se banalise. Dans certains quartiers, il peut dénombrer une quarantaine de points de vente, comme c'est le cas à Grand Yoff avec, en moyenne, un bar tous les 200 mètres (Faye et Thiandoum, 2012)³³. Le commerce d'alcool fleurit les fins de mois ainsi que les samedis, dimanches, et les jours de fêtes. Parallèlement à cette explosion de la vente d'Alcool, la consommation de drogue et la prostitution s'amplifient aussi et se banalisent. Toute chose combinée qui augmente considérablement l'insécurité des populations, notamment des couches les plus vulnérables comme les femmes et les enfants.

En effet, selon une enquête du Centre de Recherche pour l'Étude et l'observation des conditions de vie (CREDOC) en 2009, 40 % des 15-24 ans (garçons comme filles) boivent systématiquement, ou quasi-systématiquement de l'alcool lors des fêtes. Selon cette étude, 21 % des garçons ont été ivres au moins une fois cours du dernier mois contre 11 % des filles. L'alcool est désormais vendu au détail dans des dosettes dite « Jakarta » ou dans des cannettes sans aucun contrôle entre 100 et 200 FCFA (1 FCFA = 0.00206165 USD), à la portée tous, même des plus jeunes. Les difficultés au sein des familles et les problèmes rencontrés en milieu scolaire seraient les principaux facteurs qui poussent les jeunes à boire de l'alcool à s'adonner aux drogues pour oublier et/ou combattre leur timidité. Ainsi, la drogue a fini par s'installer, et à tisser son réseau dans tous les segments de la société. Il y a aussi le cas de ces jeunes qui se « guinz » en se servant de substances cellulosiques ou « diluant »³⁴. Le malaise est profond. Le nombre de jeunes, ayant vue leur avenir compromis a considérablement augmenté. Les problèmes psychiatriques liés à l'usage d'addictifs comme l'alcool et les drogues représenteraient 30 à 40 % des consultations à l'hôpital psychiatrique de Thiaroye des jeunes de 16 à 30 ans.

II. 3. Les coupures intempestives d'électricité

Les coupures récurrentes d'électricité sont évoquées pour expliquer l'insécurité ambiante dans la capitale sénégalaise. Si elles favorisent les opérations des malfaiteurs, elles ne sauraient toutefois, à elles seules justifier la montée du phénomène. La preuve, les agresseurs opèrent même en plein jour sans cagoules et devant des témoins³⁵. Depuis 2005 en effet, la Société nationale d'électricité (SENELEC) a du mal à satisfaire ses abonnés. Les « délestages » (coupures d'électricité) font désormais partie du quotidien des populations, à Dakar comme dans le reste du pays. Car la demande d'électricité est supérieure à l'offre outre la vétusté du matériel de production. Pour éviter que ce déséquilibre ne plonge toute la ville dans un black-out totale et prolongé, la SENELEC procède régulièrement à des délestages, c'est-à-dire à des mises hors tension volontaires et contrôlées d'une partie du réseau. Mais si ces derniers sont organisés suivant un planning publié dans les médias en avance, cette disposition n'est presque jamais respectée. Très souvent, c'est toute une partie de la ville dans le noir³⁶.

Or ces délestages ont des conséquences graves notamment du pont de vue économique³⁷, mais aussi, et surtout ils engendrent ou aggravent les situations d'insécurité permanente dans certains secteurs. Pour y

³³ Par exemple, au quartier Darou Rahmane de Grand Yoff, on dénombre plus de 60 bars.

³⁴ Selon l'Unicef (1999), 30,7 % des enfants de la rue ont inhalé au moins une fois du « guinz ».

³⁵ Très souvent, lorsqu'un agresseur commet son forfait, personne ne réagit de peur d'être également la cible des malfaiteurs.

³⁶ Malgré l'important chantier entrepris par la marie de Dakar en faveur de l'éclairage public avec l'installation de 14 000 nouveaux lampadaires en 2013, beaucoup de zones de la capitale sénégalaise restent encore non-éclairées.

³⁷ Selon des estimations, ces délestages grignoteraient 2,2 % du PIB du pays. Plusieurs PME ont vu leur chiffre d'affaires diminuer de 25 à 30 %, selon Gilberto de Barros, un expert de la Banque mondiale à Dakar.

faire face, la plupart des entreprises ou des particuliers qui ont des moyens, se dotent de groupes électrogènes. Mais ce dispositif très coûteux, (car outre l'achat de l'engin, il faut l'alimenter en carburant) n'est pas à la portée de tous. Par ailleurs, on observe une inégalité de traitement devant ces coupures au détriment des plus pauvres qui se sentent livrées à eux-mêmes, notamment face à la montée de l'insécurité dans la capitale³⁸. En effet, les coupures intempestives d'électricité ne font que favoriser ce climat d'insécurité permanente. Ainsi, la recrudescence des coupures, qui peuvent durer parfois 35 heures d'affilée, a même engendré des émeutes dans plusieurs quartiers. Ce fut le cas en janvier et en septembre 2011, de Liberté 6, à Hamo en passant par les quartiers semi-présidentiels de Sacré Cœur, à Liberté 5 et Dieuppeul, mais aussi Yarakh et les Parcelles assainies. Partout les populations ont manifesté leur exaspération en brulant des pneus sur la chaussée et en s'attaquant aux forces de l'ordre³⁹. À Guédiawaye, des imams avaient même créé un collectif pour se mobiliser contre les coupures d'électricité en demandant à la population de ne pas payer leurs factures tant que la situation n'est pas éclaircie⁴⁰.

III. LA POLICE A-T-ELLE LES MOYENS DE SA MISSION ESSENTIELLE ?

III. 1. Une police tente vaille que vaille pour contenir ce phénomène grandissant

À la suite d'une série de meurtres et d'agressions à Dakar et dans sa banlieue pendant l'été 2012, la police et la gendarmerie nationale ont mené plusieurs opérations de sécurisation dans l'agglomération. C'est ainsi que dans la semaine du 22 au 27 novembre 2012, ce sont près de total 229 personnes qui ont été interpellées et placées en garde-à-vue au cours d'une action conjointe entre la Division des investigations criminelles (DIC), la sûreté urbaine et le Groupement mobile d'intervention (GMI). Ces dernières ont été inculpées de délits de vol avec infraction, de mendicité sur la voie publique, de détention et de trafic de chanvre indien et de recel. Déjà en juin 2012, la gendarmerie nationale avait aussi entrepris une vaste opération similaire suite aux nombreux forfaits constatés dans la capitale. Parmi les personnes interpellées, des Sénégalais, mais aussi de nombreux étrangers en situation irrégulière, ont été accusés de violence et voie de fait, de rixe sur la voie publique, d'ouverture et d'exploitation de débit de boissons alcoolisées sans autorisation et de prostitution clandestine. Plusieurs secteurs de la métropole réputés criminogènes avaient été visités lors de ces opérations de sécurisation.

Également, régulièrement les forces de sécurité, police et gendarmerie, entreprennent des opérations de « rafles » de jour comme de nuit pour traquer les agresseurs qui transforment la capitale sénégalaise en un foyer de criminalité. Dans ce cadre, en août 2013, les commissaires d'arrondissement de la région de Dakar ont organisé un couvre-feu « dans le but de semer la peur dans le camp des agresseurs ». À cette occasion, la police a même sorti sa petite artillerie. Ce qui a permis l'arrestation d'une redoutable bande de malfaiteurs qui écumaient Dakar et plusieurs villes de l'intérieur. C'est également dans ce cadre que plusieurs corps de sécurité avaient initié l'opération « Sukali koléré » (renforcer la confiance en Wolof) pour « aller à l'encontre des violences en recrudescence dans la capitale ». À cette opération, l'idée était de permettre une large couverture de tous les secteurs criminogènes de la métropole. Cette mutualisation des forces a impliqué tous les commissariats de police de l'agglomération, du cap Manuel à Bargny ainsi que tous les effectifs de la police avec, en appont, des brigades spécialisées du Groupement mobile d'intervention, des éléments de l'Office de répression des stupéfiants, en collaboration avec la gendarmerie nationale⁴¹. C'est dans cette même optique que cette dernière avait initié en 2010, les

³⁸ A Niarry Tally, les populations se sont attaquées à la maison familiale du président Wade, mécontentes de voir cette famille privilégiée s'éclairer au moyen d'un groupe électrogène, alors qu'elles vivent dans le noir absolu.

³⁹ Un jeune homme a été même tué dans la banlieue lors de ces manifestations nocturnes par la police.

⁴⁰ La mauvaise gestion du secteur expliquerait aussi cette situation. Les charges afférentes à l'approvisionnement en combustible représentaient en 2009 à environ 134 milliards de FCFA. Et à plus de 190 milliards en 2010 pour un chiffre d'affaire estimé à 248 milliards. L'audit de la Senelec a montré que l'entreprise consacrait 800 millions de FCFA au quotidien pour l'achat de combustible sur la base d'appels d'offres surfacturés de +30% que les prix pratiqués sur le marché mondial.

⁴¹ Le commissaire central, Arona Sy, le chef de la Sûreté urbaine, Djibril Camara et du commissaire Alioune Ndiaye porte-parole de la police, lors d'une conférence de presse conjointe, le jeudi 18 août 2011.

opérations « Karangué » et « Fagaru » pour, respectivement, la sécurisation des biens et des personnes sur toute l'étendue du territoire en mettant à la disposition de la population des moyens de communication pour être joint en temps réel : un numéro vert (33-800-20-20) et un système de messagerie sms. Parallèlement, les autorités policières ont mis en place un plan de communication pour rassurer les populations et en la demandant une « collaboration franche dans la traque des agresseurs en dénonçant les délinquants des quartiers, connus des voisins et d'éviter les conflits en voulant se faire justice elles-mêmes, en bastonnant voleurs et autres malfaiteurs appréhendés. Les citoyens doivent continuer à faire confiance aux forces de l'ordre »⁴².

On dispose de peu de chiffres sur la délinquance au Sénégal. Le déficit en statistiques judiciaires est réel et lorsqu'elles existent elles sont généralement anciennes, incomplètes et disparates⁴³. En 1999, par exemple, 25 000 personnes ont été poursuivies au Sénégal pour des crimes ou des délits, soit 2,5 pour 1 000 habitants. En outre, 76 % de population délinquante avaient entre 20 et 44 ans, tranche d'âge qui ne représentait pourtant que 27 % de la population sénégalaise. 3,25 % des délinquants ont moins de 18 ans, alors que cette tranche d'âge représente 58 % de la population totale. Si 9 délinquants sur 10 sont des hommes, en revanche dans la tranche d'âge des 15 à 19 ans, les jeunes femmes sont plus nombreuses (11,1 %) que les jeunes garçons (7,9 %), à commettre des délits. Pour ce qui est de la localisation géographique de la délinquance, elle est principalement urbaine et se concentre dans certaines régions dont près de la moitié sont à Dakar. Pour ce qui est des principales formes de délinquance, les infractions contre les biens viennent en tête avec 43 % des actes, ensuite contre la paix publique (31 %). Les délits contre les personnes représentaient 17,8 % du total des actes de délinquance notés en 1999. Enfin, la partie la plus importante de la délinquance poursuivie devant les tribunaux est une délinquance de flagrant délit, ce qui laisse entrevoir qu'une partie très significative de la délinquance commise n'arrive pas à l'attention ni de la police ni de l'appareil judiciaire⁴⁴.

Si la perception de l'insécurité est en hausse au sein de la population, la criminalité baisse telle vraiment? Selon les autorités policières, la criminalité au Sénégal est dans les limites du « contenable ». Certes en comparant les chiffres d'année en année, on constate une baisse de la criminalité. En 2007, 121 crimes ont été constatés au niveau de la gendarmerie⁴⁵. En 2008, ce chiffre passe à 77 dont 38 meurtres, soit une baisse de 36 %. Cette baisse a été également notée au niveau des délits. En 2007, ils étaient chiffrés à 8 682 contre 7 185 en 2008, soit une baisse de 17 %⁴⁶. De même, les statistiques de la police constatent une tendance baissière dans les agressions et les vols (17,69 %), et les cambriolages (30,14 %) entre 2011 et 2012⁴⁷. S'il y a un sentiment d'insécurité qui se développe au sein de la population, en revanche, il ne faut pas le noyer dans l'insécurité réelle. Ainsi, « le Sénégal reste un pays sécurisé, malgré l'absence de moyens »⁴⁸. Par ailleurs, la recrudescence de la violence à Dakar n'est pas liée à un problème d'insécurité mais plutôt aux rapports heurtés entre les individus⁴⁹. Aussi, le problème de l'insécurité dans le pays, n'est pas un phénomène stable. Ainsi, « ce n'est pas un problème qu'on peut régler en un tour de main. Il évolue selon les situations économiques ou politiques ». Néanmoins, face aux diverses manifestations de cette violence urbaine, on peut s'interroger si la police sénégalaise est-elle suffisamment outillée en terme logistiques et en moyens humains pour mener à bien sa mission de sécurité publique ? Dans le cadre de la reconfiguration des forces de l'ordre pour mieux s'adapter au contexte, le Groupement d'intervention rapide (GIR) mis en veilleuse depuis longtemps a été récemment réactivé pour renforcer la sécurité dans la

⁴² Selon le commissaire Alioune Ndiaye, porte-parole de la police, invité du « Grand Oral » du mardi 28 août 2012, sur la radio Rewmi Fm.

⁴³ Daniel Sansfaçon, 2004.

⁴⁴ Daniel Sansfaçon, 2004, *op. cit.*

⁴⁵ Par crime il faut comprendre le terme générique pour qualifier les meurtres, les infanticides et les homicides.

⁴⁶ Le commandant Daouda Diop, chargé de la communication de la gendarmerie, lors d'une conférence de presse en juin 2009.

⁴⁷ Selon Mamadou Ibrahima Lô, directeur de cabinet du ministre de l'Intérieur, lors de la cérémonie protocolaire de présentation de vœux au ministre de l'Intérieur, le général Pathé Seck, par le personnel dudit ministre, le mercredi 30 janvier, 2013.

⁴⁸ Le commandant Daouda Diop, *op. cit.*

⁴⁹ Le commissaire Alioune Ndiaye, porte-parole de la police, lors d'un point de presse, le 18 mai 2011.

capitale. Selon la nouvelle Directrice générale de la police nationale (DGPN), Anna Sémou Faye⁵⁰, l'objectif visé est de « permettre à la police de rester debout » dont le GIR doit servir de fer de lance. Selon les autorités policières, la majorité des meurtres constatés ces dernières années sont liés, en général, à la drogue, alors que Dakar devient de plus en plus un important lieu de consommation.

III. 2. Des efforts pour faire face à l'insécurité grandissante, mais...

Pour faire face à cette violence urbaine grandissante, le Sénégal s'est engagé dans une politique de modernisation des forces de sécurité afin de leur permettre de mieux endiguer la délinquance. En l'absence de statistiques et de suivi régulier du phénomène, il est toutefois difficile de bien mesurer l'impact de ces efforts. Néanmoins après l'Alternance de 2000, le gouvernement a entrepris d'importantes initiatives pour renforcer les capacités des forces de sécurité en mettant à leur disposition des moyens consistants avec, notamment l'appui de partenaires au développement. C'est ainsi que gendarmerie qui n'avait que 60 véhicules avant de 2000, a pu acquérir 600 véhicules, soit une multiplication par dix de leurs moyens de locomotion indispensables dans toute politique de sécurisation. L'État a poursuivi ces efforts en 2010 avec l'acquisition de nouveaux matériels, la réhabilitation des bâtiments et la construction de nouveaux commissariats et postes de police, de brigades et de casernes de gendarmerie. Dans la région de Dakar, de nouveaux postes de police ont été implantés à Grand-Yoff, Bargny, Guédiawaye et au niveau du site du Plan *Jaxaay*⁵¹. Le Sénégal a été même félicité par ses partenaires pour les efforts consentis afin de rendre plus efficaces les forces de sécurité. Parallèlement, le pays s'est mis au diapason de lutte contre les nouveaux défis en matière de sécurité en instituant la loi 2008-611 du 25 janvier 2008 portant répression de la cybercriminalité et les infractions liées aux technologies de l'information et des télécommunications comme la pornographie infantile, l'atteinte aux données informatisées. De même, les autorités sénégalaises ne veulent se laisser surprendre par des violentes manifestations des fidèles du marabout Cheikh Béthio Thioune, le 22 octobre 2012 et celle des marchands ambulants, le 21 novembre 2007 et face à l'insécurité grandissante dans la métropole. Pour ce faire, un budget de 5 milliards de FCFA est débloqué pour l'acquisition de caméras de surveillance. Ce dispositif est déjà visible dans certaines artères de Dakar comme l'avenue Bourguiba et la corniche ouest.

Néanmoins, malgré ces efforts les effectifs restent encore en deçà des normes en matière de sécurité urbaine, malgré le recrutement d'auxiliaires de police et de gendarme⁵². La police qui représente la première force de sécurité en milieu urbain, la norme est de 1 policier pour 1000 habitants en temps normal et 1 policier pour 500 habitants en temps de troubles. Au Sénégal, on a un ratio de 1 policier pour 3 500 habitants⁵³. De même, les forces de sécurité restent toujours confrontées à un manque criard de matériel d'interventions (armes, munitions, véhicules, matériel anti-émeute, matériel de surveillance) et vivent, très souvent, dans des conditions déplorables. Dans leur grande majorité, ils perçoivent un salaire qui leur permet juste de payer le loyer. Pour le reste de la charge familiale, ils doivent se débrouiller comme ils le peuvent d'où cette corruption manifeste qui gangrène ce corps, car étant le moyen le plus simple pour combler les fins de mois difficiles. Selon le baromètre mondial de la corruption 2006 présenté par le Forum Civil, section sénégalaise de *Transparency International*, après le système judiciaire, les partis politiques, les parlementaires et le milieu des affaires, la police est le secteur le plus corrompue. Dans le rapport 2012-2013, la police, les partis politiques et le système judiciaire occupent respectivement le peloton de tête en matière de corruption au Sénégal⁵⁴. Ainsi, l'image de la police sénégalaise est loin

⁵⁰ Qui a remplacé le commissaire Abdoulaye Niang accusé par un autre collègue, le commissaire Keita, de complicité avec un dealer nigérian, alors qu'il était de l'Office central pour la répression de trafic illicite des stupéfiants (Ocrtis).

⁵¹ Pour venir à bout de cette insécurité grandissante, le ministre de l'Intérieur, Cheikh Tidiane Sy, avait préconisé en 2008, la mise en place de polices de proximité dans les quartiers périphériques considérés comme des zones sensibles en matière d'insécurité.

⁵² En 2010, 600 élèves policiers avaient été recrutés pour rajeunir le corps de la police vieillissant, après plusieurs années de statu quo, alors que chaque année, près d'une centaine d'agents part à la retraite.

⁵³ Selon Cheikh Tidiane Sy, ministre de l'Intérieur, lors de son passage devant le Sénat, le 25 février 2009. A Grand Yoff par exemple, par exemple, ce ratio est de 1 policier pour 20 000 habitants.

⁵⁴ Pour lutter contre la corruption au sein de ce corps, les nouvelles autorités de la police entendent supprimer toutes les caisses informelles, notamment le « walu commissaire », c'est-à-dire « la part du commissaire » en Wolof.

d'être reluisante auprès des citoyens qui ne portent que peu de respect à son égard, compte tenu de son inefficace et à sa corruption. Sur le plan global, parmi les personnes interrogées, 61 % considèrent que la corruption a augmenté entre 2011 et 2012, et 57 % affirment avoir eu à verser un pot-de-vin pour obtenir un service. En effet, les ménages sénégalais estiment que le niveau de corruption a augmenté et ce, quel que soit le milieu de résidence (Tableau 5). Au niveau national, 78,8 % pensent qu'il a accru et ce pourcentage passe à 92,1 pour des ménages dakarois (ESPSII, 2011). La plupart des personnes interrogées accuse la police de ne pas assurer correctement son rôle de sécuriser les personnes et les biens, en plus de n'être jamais joignable en cas de besoin.

Tableau 5. La perception du niveau de la corruption par les populations

	Dakar	Au niveau national
A augmenté	92,1	78,8
A diminué	2,6	7,5
Est resté stable	5,3	13,6
Totaux	100	100

Source: Enquête de Suivi de la Pauvreté au Sénégal (ESPS-II), ANSD, 2011

Dans ce même ordre d'idée, en 2011, le Département d'État américain avait même noté une « érosion progressive de la bonne gouvernance et la transparence » au Sénégal⁵⁵. En effet, dans ce domaine, le Sénégal est passé de 71 en 2007 à 105 en 2010, sur 178 pays évalués, selon *Transparency International*.

III. 3 Après une série d'agressions mortelles, la population s'organise...

L'insécurité a atteint des proportions alarmantes à Dakar. Face aux carences des forces de sécurité pour y faire face, la population a décidé de se prendre en charge elle-même. En effet, las d'attendre des forces de l'ordre qui tardent toujours à réagir, faute de moyens logistiques et souvent humains, les populations ont décidé de ne plus se laisser faire. La sécurité individuelle et collective devient une préoccupation majeure du développement des agglomérations urbaines. Ainsi la lutte contre les acteurs responsables de cette « insécurité » est à la fois une priorité et un marché lucratif (Pedrazzini, 2005)⁵⁶. Dans certains quartiers résidentiels de Dakar, toutes les maisons disposent d'un gardien de jour comme de nuit. Les moins nantis qui ne peuvent pas se payer ce luxe sont donc obligés d'assurer eux-mêmes la défense de leur domicile et de leurs biens. Ainsi, dans certains quartiers, des milices de surveillance populaire ont été mises sur pieds par les habitants qui se relaient à tour de rôle la nuit, pour surveiller les rues ou se cotisent pour payer les services de gardiens ou veilleurs de nuit (Sow et Sow, 2000). Dans les marchés, les commerçants s'organisent et créent des groupes de protection afin de limiter les vols de leurs marchandises et les agressions sur leurs clients. Face à cette insécurité grandissante, on note aussi que dans beaucoup de familles aisées, on garde des armes à feu à la maison pour assurer sa sécurité. On remarque également que de plus en plus d'automobilistes gardent des armes dans leur véhicule (armes à feu, machettes, couteaux ou gourdins) pour se protéger contre les éventuels agresseurs. Si cela était inconcevable il y a seulement quelques années, aujourd'hui s'armer est devenu une question de survie pour beaucoup de dakarois face à la recrudescence de la violence urbaine et à sa banalisation dans leur quotidien. Ainsi, au sentiment d'insécurité s'ajoute l'impression, douloureuse, de ne plus pouvoir identifier avec exactitude « l'ennemi » ou « l'agresseur ». Or l'accès à la sécurité privée étant restreint aux seuls « ayants économiquement droit » fait qu'une telle sécurité distribuée sur le territoire de la ville, influe inégalement sur certaines dynamiques urbaines en renforçant la précarité de certains territoires (Pedrazzini, 2005).

⁵⁵ Dans un rapport intitulé « Senegal – Background and Us relations » Alexis Arieff, analyste des affaires africaines au Congrès avait mis l'accent sur cette tendance pour montrer que le Sénégal est entrain de reculer en matière de gouvernance.

⁵⁶ Entre autres, il y a : Aspi, Avci Sénégal, Charwatoun Services, Gps, Millenium Sécurité Service, Msic Sécurité, Phoenix Sénégal, Safe Afrique, Sagam Sécurité, Sophia Securis, Sps Sécurité, Vigassistance et Yakkar, sont les principales agences de sécurité privée.

En outre, le manque de confiance en la justice et aux forces de l'ordre a fini par gagner une bonne frange de la population. Ce qui fait qu'elle cherche à faire sa propre justice elle-même : « la justice sociale ». C'est ainsi que, lorsque l'on appréhende un voleur, on ne le conduit plus à la police. On lui règle son compte. Car il ne risque rien en allant à la police. En effet, si depuis le 10 février 2004, le Sénégal a rejoint le camp des pays ayant aboli la peine de mort, pour autant, les voleurs, agresseurs et autres « rétrécisseurs de sexe » sont régulièrement la cible de populations en furie au mépris de la loi (Offner, 2008). Et c'est un phénomène qui se développe assez dangereusement dans le pays avec souvent des cas de torture pour décourager les éventuels délinquants ultérieurement⁵⁷. Par exemple, un voleur attrapé par les habitants de Colobane a été ligoté à un arbre deux ou trois jours et chacun venait lui donner un petit coup de lame de rasoir avant de lui mettre du piment dans la plaie. Ce fut le cas aussi en avril 2013 à la plage de Malibu lorsque, après un concert de rap, les agresseurs se sont pris au public. Ces derniers seront, par la suite, tabassés à mort par une foule en furie. De même, le 1^{er} mai 2012, deux voleurs arrêtés par les habitants du quartier de Nord-Foire, ont été accrochés à un poteau avec du fil de fer après un tabassage en règle. Même si on ne dispose pas de statistiques de suivi, ce type de sanction populaire fait désormais partie du quotidien des populations. Face à la recrudescence des agressions mortelles dans la capitale, un député a même proposé un projet de loi à l'Assemblée nationale, pour l'établissement de la peine de mort contre les auteurs, « car c'est le seul moyen capable de les arrêter ». Suite à cette initiative, un débat a été organisé par sur le plateau de la chaîne 2STV, et beaucoup de personnes interrogées ont approuvée cette idée.

III. 4. Un contexte favorable à l'installation de réseaux mafieux et du crime organisé

L'accroissement de la violence urbaine et l'incapacité de l'État à endiguer le phénomène semble être la voie toute tracée pour l'infiltration de réseaux mafieux et de crime organisé, notamment chinois, avec les Triades ou les cartels Sud-américains⁵⁸. L'arrivée massive des chinoise en Afrique s'accompagne aussi d'une intensification d'activités dans tous les domaines dans les pays d'accueil. Selon un sondage réalisé en août 2007, le nombre de ressortissants chinois vivant ou travaillant en Afrique était de 750 000⁵⁹ contre moins de 100 000 Français (Diop, 2012). Si dans cette diaspora, les uns sont envoyés par leur gouvernement dans le cadre des missions de coopérations bilatérales pour construire barrages, routes, voies ferrées, etc., mais que d'autres espèrent tout simplement y faire fortune. À Dakar, il est aisé de constater leur nombre grandissant chaque année dans différents quartiers à l'image de la plupart des capitales africaines. Le boulevard du Général-de-Gaulle, autrefois refuge de la classe moyenne, est devenu en un temps record, un des hauts lieux de la présence chinoise à Dakar. On les retrouve aussi autour du rond-point Faidherbe et dans la banlieue proche. Ainsi, une partie non négligeable de l'activité commerciale s'est déplacée du Plateau vers ces différents points du fait notamment de la présence chinoise. Pour s'installer, les commerçants chinois adoptent une stratégie redoutable, ils paient des prix très élevés pour louer les boutiques et acquérir les places en priorité en faisant de la concurrence aux acteurs locaux. C'est ainsi qu'ils ont réussi à faire de Dakar un grand bazar pour les commerçants guinéens, gambiens, mauritaniens et maliens qui allaient jusqu'à Guangzhou en Chine.

L'installation récente de cette communauté à Dakar a été accompagnée par des assassinats et une délinquance de nouveau type. Par exemple, en août 2009, une commerçante Chinoise de 52 ans a été assassinée à son domicile. La victime a été retrouvée morte, les mains ligotées derrière le dos. La thèse du règlement de comptes proche des méthodes mafieuses initialement privilégiée par la police a été finalement conclue en un crime crapuleux. Le meurtrier qui aurait débarqué clandestinement dans le pays, a aussi volé ses 4 millions de FCFA (Diop, 2012). Dans ce registre aussi, le 20 février 2009, un autre commerçant chinois âgé de 44 ans, a été trouvé ligoté et assassiné à son domicile, en plein jour, par des inconnus qui ont emporté tous ses biens. À ce jour les commanditaires de cet acte n'ont jamais été retrouvés. Après ces assassinats en série, la communauté chinoise avait manifesté et observé trois jours de

⁵⁷ En les punissant, parfois on s'attaque à leurs organes génitaux.

⁵⁸ Le réseau nigérian a pris pieds dans le pays depuis longtemps comme l'atteste « l'affaire de la drogue dans la police ».

⁵⁹ Dont la moitié était en irrégularité dans le pays.

grève, du 24 au 26 février 2009. De même, le 19 novembre 2011, le corps d'un chinois âgé de 35 ans a été découvert dans un navire immatriculé *Ching 166*, au môle 10 du port de Dakar. Par ailleurs, huit Chinois avaient été jugés, le 15 août 2009, en audience de flagrants délits par la justice sénégalaise. Ils sont reconnus coupables et punis d'une peine d'emprisonnement d'un mois ferme assortie d'une amende. Ils étaient poursuivis pour les délits de « destruction de biens de l'État, outrage à agent de la force publique dans l'exercice de ses fonctions, rébellion et coups et blessures volontaires »⁶⁰. Enfin, la douane sénégalaise a démantelé, en octobre 2009, un gang spécialisé dans le transfert frauduleux de devises vers la Chine. En complicité avec des hommes d'affaires locaux, de commerçants chinois et des banques de la place, ce gang avait réussi à convoyer hors du pays près de 4 milliards de FCFA. Ainsi, les Chinois ne sont pas seulement de grands bâtisseurs et de grands commerçants.

Par ailleurs, la pénétration chinoise en Afrique a coïncidé avec un déversement massif de la drogue sud-américaine sur le continent. Ainsi, l'Afrique de l'Ouest est devenue en quelques années, selon l'Office des Nations unies contre la drogue et le crime (ONUDD), la plus importante zone de consommation de drogue au monde⁶¹. La sous-région présente un taux de prévalence le plus élevé de la planète, soit 12,4 % pour les personnes âgées entre 15 et 64 ans, contre moins de 4 % au niveau mondial⁶². Ce qui fait de cette zone la nouvelle plaque tournante du trafic de cocaïne en provenance de l'Europe et de l'Amérique du Sud⁶³. Pour ce qui est du Sénégal, il est désormais dans le viseur des cartels de drogue pour qui, il représente un bon terrain de transit. En effet, de par sa situation géostratégique (à la porte de l'Afrique sur l'Océan Atlantique, entouré de pays « narcotrafiquants », notamment Guinée Bissau) et de ses facilités de communication (aéroports et port), il est devenu une importante plaque tournante du trafic de drogue en Afrique de l'ouest, et ceci malgré sa criminalisation. Cela ne décourage pas les trafiquants qui ont fini par faire de Dakar leur point de rencontre⁶⁴. Selon l'ONUDD, 1324 personnes se shootent actuellement par injection à Dakar et environs, dont plus de 19 % sont des femmes avec 9,4 % de séropositives parmi ces dernières⁶⁵. Ainsi, en l'espace de quelques années, le Sénégal est passé de pays de transit à pays de consommation de drogue à l'image du Mexique au début des années 2000, car une partie des stupéfiants est désormais écoulé sur le marché local. Outre la cocaïne et l'héroïne, la consommation de substances psychotropes a atteint des proportions inquiétantes. Les Sénégalais sont aussi accros du cannabis en provenance de l'extérieur qui est beaucoup plus cher comparé à celui produit localement (le *yamba*). Ce qui fait que les trafiquants considèrent désormais le Sénégal comme un marché juteux.

Ce nouveau contexte pourrait engendrer des conséquences très fâcheuses en terme de sécurité urbaine, notamment au moment où les stratégies nationales et internationales de lutte contre le trafic de drogues n'ont pas montré leurs limites⁶⁶. En effet, le Mexique pays de transit de la drogue en provenance d'Amérique du Sud a fini par devenir un des plus grands consommateurs de drogues dures (cocaïne et héroïne) en espace de quelques années seulement. Ce qui a entraîné une violence sauvage dans le pays. Depuis 2006, les violences liées au trafic de drogue ont fait plus de 47 500 morts au Mexique. Ce commerce lucratif incite beaucoup de jeunes sénégalais malgré les risques encourus⁶⁷. Il gangrène aussi

⁶⁰ Les coupables étaient aussi des marins de passage au Sénégal pour des réparations navales. De retour d'une virée nocturne, ils avaient pris un taxi et arrivés à destination, ils refusèrent de payer la course. Le chauffeur qui réclamait son argent a été battu, pour s'échapper, il a dû se réfugier à la brigade de gendarmerie du port de Dakar où il sera poursuivi par ses agresseurs qui s'en prennent aussi au mobilier trouvé sur place.

⁶¹ Dans un rapport présenté le mercredi 13 mars, 2013. Sur les 5,7 tonnes de cocaïne saisies de janvier à septembre 2007 en Afrique, 99 % avaient été réalisées en Afrique de l'Ouest.

⁶² Le Nigéria présente le taux de prévalence le plus élevé en matière de consommation de cocaïne durant ces 10 dernières années.

⁶³ Selon le représentant régional de l'Onudc, Pierre Lapaque.

⁶⁴ Cinq Sud-américains (3 Colombiens, 1 Vénézuélien, et 1 Equatorien) avaient été arrêtés à la suite de la saisie record jamais fait au pays de 2,4 tonnes de cocaïne (la première, de 1,2 tonne, le 27 juin 2007, sur un bateau, près du plage de Nianing, une station balnéaire proche de Mbour à 80 km au sud de Dakar, et le second, le 1^{er} juillet 2007, la même quantité, 1,2 tonne, dans une résidence proche de Mbour) par la gendarmerie de Mbour pour une valeur marchande de près de 144 milliards de FCFA. Ils ont été condamnés entre 8 et 10 ans de prison ferme pour trafic international de cocaïne le 20 février 2009.

⁶⁵ Selon une enquête publiée en fin août 2013.

⁶⁶ Selon une étude de la revue médicale britannique, *British Medical Journal*.

⁶⁷ L'affaire du Lamantin Beach, un hôtel de Saly où un scandale de trafic de cocaïne avait mis en cause Luc Nicolai, un célèbre promoteur de lutte et propriétaire d'auberges et le propriétaire de l'hôtel.

l'économie nationale dont une partie des montants est blanchie à travers des secteurs comme le bâtiment, la lutte ou de sociétés écrans⁶⁸. Depuis 2007, la Cellule nationale de traitement de l'information financière (CENTIF) a transmis au procureur de la République près de 73 dossiers, sur des faits susceptibles de constituer un « crime » de blanchiment de capitaux. Jusqu'ici seuls quelques-uns avaient été condamnés et deux ou trois non-lieux. L'affaire dite de « la drogue dans la police sénégalaise » et l'installation de plus en plus importante de Latino-Américains sur la Petite Côte tendent à confirmer cette tendance⁶⁹. Compte tenu de cet état de fait, on peut faire l'hypothèse que Dakar deviendra bientôt le théâtre de guerres fratricides de gang autour de ce trafic.

IV. QUELLES SOLUTIONS ADÉQUATES FACE A CE PHÉNOMÈNE GRANDSSANT ?

Depuis quelques années la sécurité dans les villes est au centre le d'agenda international, notamment avec le programme « safety cities » de l'ONU-Habitat⁷⁰. La question revêt une importance particulière pour des pays en pleine transition urbaine comme le Sénégal. Déjà, à la Conférence Habitat II à Istanbul en 1996, l'accent avait été mis sur la nécessité de « mener des actions intégrées et participatives pour rendre les villes plus sûres, saines et justes ». Or, nombre des approches actuelles pour expliquer la violence dans les villes s'appuient sur des théories élaborées au début du XX^e siècle et sur des expériences vécues en Europe de l'Ouest et en Amérique du Nord. Aujourd'hui, ces théories sont fortement remises en cause au vue des nouvelles réalités et des dynamiques urbaines en cours, notamment en Afrique : croissance rapide et paupérisation de l'urbanisation (Bender, 2012). Alors, au-delà du constat, quelles actions engager pour rendre la métropole sénégalaise plus sûre dans un contexte d'aggravation de la pauvreté urbaine et à la conjonction de facteurs exogènes ?

IV. 1. Faut-il institutionnaliser les forums pour la sécurité urbaine ?

Face à la recrudescence de la violence urbaine, « la répression seule ne pourra pas résoudre ce phénomène d'insécurité et la prévention s'avère incontournable. La police et la gendarmerie ne sont plus en mesure d'assurer seules la lutte contre la violence domestique et urbaine, les incivilités et la grande criminalité »⁷¹. En effet, il est avéré que la solution répressive ne peut être appropriée à toutes les situations d'insécurité qui se posent. Car « l'afflux de policiers à qui le pouvoir confère un sentiment d'impunité provoque la crispation du problème. La violence employée dans la lutte contre la violence entraîne un effet de montée en puissance » (Diop, 2000). Pour l'ONU-Habitat, les villes modernes doivent donner la physionomie de « villes sûres », c'est-à-dire sécurisées, dotées d'infrastructures adéquates pour le développement de l'économie et l'épanouissement de leurs populations. Pour y arriver il est donc important que tous les acteurs de la ville coopèrent. C'est dans cette optique qu'un séminaire avait été organisé à Dakar en janvier 2004 et qui avait regroupé le Forum européen de sécurité urbaine (FESU), l'*African Innovation Foundation* (AIF) le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD), l'ONU-Habitat, les ministères concernés, les élus locaux et la société civile. Cette rencontre avait suscité un grand intérêt pour faire revivre le « Forum sénégalais de sécurité urbaine ». À l'issue de cette réunion, 18 villes avaient manifesté leur intérêt à adhérer à l'initiative⁷².

⁶⁸ Selon le Groupe international d'action contre le blanchiment d'argent en Afrique de l'Ouest (Giaba), le Sénégal est devenu une plaque tournante dans le trafic international de drogue et de blanchiment d'argent à travers des systèmes informels de transfert d'argent, des sociétés de vente de voitures d'occasion importées et des sociétés de transport d'espèces, d'or et de pierres précieuses... Au Sénégal, la Centif à quant à lui, chiffré à plus de 200 milliards de FCFA les sommes blanchis chaque année par ce biais dans le pays.

⁶⁹ Si pendant longtemps, les européens ont dominé dans cette zone de villégiature, de plus en plus ils sont bousculés par de nouveaux concurrents : les Espagnols et les Latino-Américains, notamment des Colombiens, Vénézuéliens et des Equatoriens qui deviennent les nouveaux conquistadors de la Petite Côte avec des investissements massifs dans l'hôtellerie. Sur l'axe Somone, Saly, Nianning, ils seraient déjà propriétaires de 80 % des résidences, selon le journal *le Quotidien*.

⁷⁰ La question était au centre des débats lors de la 24^e session du Conseil d'administration de l'Onu-Habitat, tenu du 15 au 19 avril 2013 à Nairobi dont le thème principal portait sur : « *Développement urbain durable : le rôle des villes dans la création de meilleures opportunités économiques pour tous, en particulier les jeunes et les femmes* ».

⁷¹ Alioune Badiane, directeur des projets à Onu-Habitat.

⁷² Il s'agit de Dakar, Thiès, Kaolack, Louga, Diourbel, Ziguinchor, Tambacounda, Kolda, Matam, Fatick, Rufisque, Podor, Mbour, Pikine, Guédiawaye, Richard-Toll, Kanel et Saint-Louis qui abrite déjà le siège du Forum.

Ailleurs, ce concept a permis de renforcer la collaboration entre les forces de sécurité dont la mission première est d'assurer la sécurité des populations et des bien et les gestionnaires des villes d'une part et avec les populations d'autres part. Car « la prévention du crime et de l'insécurité est une condition préalable au développement des communautés et des villes sûres et inclusives »⁷³. Par exemple, la « Semaine de la prévention de l'insécurité urbaine » au Burkina Faso mise en place en 2009 a permis d'engager des campagnes de sensibilisation dans ce sens dans le cadre du Programme conjoint de renforcement de la sécurité urbaine (PCRSU) entre la commune de Ouagadougou, le gouvernement Burkinabé et divers acteurs de la société civile avec l'appui des partenaires techniques et financiers comme le PNUD et l'ONU-Habitat. Ce programme s'inscrit dans le plan d'assistance du PNUD au pays pour la période 2011-2015. Il vise entre autres à l'opérationnalisation de la police de proximité et à la création d'une « unité femmes et mineurs » au sein de la police municipale pour la prise en charge des femmes et des enfants victimes de violence.

Dans cette perspective la mise en place de Contrats locaux de sécurité (CLS), sous forme de partenariat entre l'État, les collectivités locales et les populations, pourraient être envisagée. Toutefois, au préalable des aménagements devront intervenir dans le Code des collectivités locales, puisque la sécurité n'est pas une compétence transférée. En effet, elle est de la responsabilité de l'État central. Or dans le cadre d'un CLS, le maire est mis en avant, il devient désormais le premier magistrat en matière de prévention et de lutte contre l'insécurité dans sa commune. Cela suppose également le renforcement des moyens de la police de proximité et l'installation de postes de police de quartiers. Au Sénégal, certes, on note des tentatives, de par le passé, d'associer les acteurs locaux à la lutte contre la délinquance urbaine, notamment avec l'expérience de la police municipale de Dakar⁷⁴. Cependant, sur les neuf domaines de compétence transférés aux collectivités locales en 1996, la sécurité n'en fait pas partie. Tout au plus, le maire peut être autorisé, sous le contrôle du représentant de l'État, à mettre en place une police municipale⁷⁵. Sa création est autorisée par décret qui en fixe les attributions, les moyens d'action et les règles de fonctionnement⁷⁶. Selon cette disposition, elle devra avoir pour mission essentielle, outre d'assurer l'exécution des pouvoirs de police administrative du maire, d'assurer le bon ordre, la sûreté, la tranquillité, la sécurité et la salubrité publique (Article 134)⁷⁷. Ainsi, malgré cette disposition, ses capacités restent limitées face à cette insécurité urbaine grandissante⁷⁸. Or coproduire la sécurité des milieux de vie, pour assurer la sécurité pour tous également, c'est chercher à prévenir l'émergence de la délinquance et de l'insécurité, dans le cadre d'un développement durable⁷⁹.

IV. 2. Une agence nationale de sécurité de proximité est-elle la solution ?

La sécurité est aujourd'hui au cœur des préoccupations des sénégalais compte tenu de son imprégnation dans leur quotidien. Ce phénomène s'est véritablement accentué ces dernières années avec des cas

⁷³ Selon représentant résident du Pnud au Burkina Pascal Karorero.

⁷⁴ A la suite des événements de 1987, une partie du personnel de la police nationale avait été radiée, puis réintégrée en 1993 dans le corps des fonctionnaires municipaux pour constituer la police municipale dans certaines municipalités. En outre, le jeudi 7 juillet 2011, le Conseil des ministres « a examiné et adopté un projet de loi portant admission des personnels de la police municipale dans la Police nationale ». Pendant les trois premières années (1993-1996), leur salaire était assuré par l'État qui versait une subvention aux municipalités où servaient les agents concernés. En 1996, avec le transfert de compétences aux collectivités locales, ces dernières se sont substituées à l'État dans cette tâche. Mais très vite, des difficultés financières obligèrent l'État à reprendre ses subventions. C'est par ce biais que les policiers municipaux sont payés à ce jour. En outre, si ces deux catégories de fonctionnaires effectuant le même travail, toutefois ils reçoivent un traitement différencié.

⁷⁵ Décret n° 93-1324 du 24 novembre 1993 portant création, organisation et fonctionnement de la police municipale.

⁷⁶ Décret n° 94-222 du 28 février 1994 portant approbation du modèle type de règlement de coordination pour l'emploi de la police municipale.

⁷⁷ Code des collectivités locales de 1996 modifié par la loi n° 2002-16 du 15 avril 2002 portant dispositions particulières pour la prise en charge du nettoyage et de la salubrité dans la région abritant la capitale régionale.

⁷⁸ Pour une ville comme Dakar, qui compte plus de 3 millions d'habitants, on ne dénombre qu'une cinquantaine d'agents dans le corps de la police municipale. Face à l'insécurité grandissante et à la montée de l'incivisme, la mairie de Dakar a décidé de recruter 700 volontaires. Ces derniers qui sont déployés dans les communes d'arrondissement et au niveau des plages ont été formés au niveau de l'école nationale de police avec l'appui financier de l'Association internationale des maires francophones et la ville de Marseille.

⁷⁹ Daniel Sansfaçon, 2004, *op. cit.*

d'agressions mortelles de diverse nature. En réponse à ce problème multiforme, l'État propose la création d'une Agence nationale de la sécurité de proximité (ANSP) au sein du ministère de l'Intérieur pour venir en appui aux services de sécurité publique⁸⁰. Annoncée à l'issue du Conseil des ministres du 14 février 2013, l'ANSP aura comme « vocations de répondre aux besoins sécuritaires au sein des communautés de base et d'être une action significative de lutte contre le chômage des jeunes ». Ainsi, au-delà de la lutte contre l'insécurité, il y a un besoin réel de lutter contre le chômage des jeunes notamment. En effet, selon le président Macky Sall, le gouvernement veut adopter « une nouvelle approche » concernant le chômage des jeunes. « Dans le traitement de la question du chômage des jeunes,...qui vise à rationaliser les structures de promotion de l'emploi ». Ainsi, cette agence prévoit « recruter 10 000 jeunes au cours de l'année 2013...En tant qu'organe de politique de sécurité intérieure, elle devra être aussi « une unité opérationnelle qui va abriter les assistants de sécurité et des unités choc qui vont s'occuper de la garde rapprochée...»⁸¹. En outre, elle aura comme mission « de gérer les déguerpis, d'assurer la sécurité des usines Sabadola⁸², de lutter contre la violence sur les gradins et de de police touristique pour sécuriser la destination Sénégal »⁸³.

Malgré tous les justificatifs avancés, cette agence ne risque-t-elle pas, paradoxalement, d'être lourde et périlleuse pour la sécurité du pays ? Au lieu de garantir la sécurité des citoyens, ne risque-t-elle pas d'aggraver une situation déjà bien compliquée, notamment avec les dimensions politiciennes ? Que reste-t-elle comme mission pour la police et la gendarmerie nationale ? Autrement dit, que pourrait faire l'ANSP de plus et en mieux, que ces corps régaliens ne soient en mesure de faire ?⁸⁴ Face à la prolifération de sociétés de sécurité privées et de milices (maraboutiques et politiques notamment), dans un contexte où l'insécurité ne cesse de croître menaçant chaque jour un peu plus les citoyens dans leur cadre de vie, ne faudrait-il pas, tout simplement pas renforcer les capacités de ces derniers en leur affectant des ressources à la hauteur de leurs missions de sécurité publiques plutôt que d'en multiplier ? De même, ne faut-il tout simplement pas intégrer les meilleurs éléments des recrues de Dakar-Bango⁸⁵ dans les forces de police et de gendarmerie ? Enfin, une concrétisation du concept police de proximité avec plus de capacités, dans le cadre de cette urbanisation galopante de la métropole, ne semble-t-il pas plus pertinent pour répondre au mieux aux enjeux d'une gouvernance locale que de créer une structure dont la viabilité pourrait être limitée dans le temps ? Par ailleurs, compte tenu de la complexité et des dimensions nouvelles du phénomène, une analyse approfondie des aspects liés à la violence urbaine s'avère nécessaire en vue d'évaluer l'efficacité des dispositifs actuels et/ou leurs faiblesses par rapport aux défis pour y apporter des réponses plus adaptées.

IV. 3. La coopération transfrontalière et une mutualisation des moyens ?

Pour mieux lutter contre la cybercriminalité, le trafic de drogue et l'émigration irrégulière, entre autres, 26 pays (soit près de 260 millions de personnes) africains se sont réunis à Dakar, le 3 avril 2008, pour mettre sur pieds l'Organisation des gendarmeries africaines (OGA). Cette initiative marque l'entrée en vigueur de la convention signée dans ce sens, en 2003. Cette Organisation, dont l'idée a germé lors d'un colloque à Dakar, en octobre 2001, a pour but, de favoriser les échanges d'informations en temps réel pour une meilleure harmonisation et une plus grande interopérabilité des gendarmeries africaines dans leur lutte contre la criminalité transfrontalière. A ce titre, elle entend faire face à toutes les formes de délinquance qui se mondialisent et qui, souvent, utilisent des moyens supérieurs à ceux des forces de l'ordre. Ainsi,

⁸⁰ Dont la direction a été confiée à l'avocat Papa Khali Niang, expert en sécurité au ministère de l'Intérieur.

⁸¹ Selon le président Macky Sall dans son discours à la nation à la veille de la fête nationale, le 3 avril 2013.

⁸² Dans la zone d'exploitation aurifère de Kédougou au Sud-est du pays.

⁸³ Elle a été effectivement créée par le décret 10-63 du 05 août 2013.

⁸⁴ Avec les violences qui se produisent à chaque campagne électorale. Ainsi, certains observateurs ont accusé le président Sall de vouloir simplement caser les éléments de sa garde rapprochée pendant la campagne électorale, « les Marrons du feu ». Par exemple, selon Babacar Justin Ndiaye, derrière la création de l'Agence de sécurité de proximité il se « cache l'idée d'une milice politique de proximité ». Chronique du lundi 7 octobre 2013, www.dakaractu.com

⁸⁵ Chaque année, un contingent d'engagés volontaires sont formés par l'Armée à Dakar-Bango à Saint-Louis puis libérés après quelques mois.

L'OGA se veut une réponse adaptée à tous ces défis, nombreux et variés, auxquels doit faire face les pays du continent, notamment au plan sécuritaire. Elle se veut comme une réponse « adaptée à un monde changeant et en perpétuel renouvellement, une adaptation à une criminalité chaque jour plus ingénieuse, et une adaptation aux aspirations profondes des populations à plus de liberté et à davantage de sécurité »⁸⁶.

Par ailleurs, dans le cadre de la lutte contre la criminalité, l'ONG Parteniers-Sénégal, en partenariat avec le Centre de recherche internationale pour le développement (CRDI) du Canada, a lancé en mars 2013, un projet de recherche pour une gestion intégrée de la sécurité. Ce programme, d'une valeur totale de 250 millions FCFA sur deux ans, couvre trois pays ouest-africains : le Sénégal, la Côte d'Ivoire et la Guinée. Il est justifié par l'évolution du contexte sécuritaire de la sous-région et pour permettre aux pays cibles de disposer d'un répertoire d'expériences et des outils politiques adaptés à leurs environnements. C'est dans le même ordre d'idées, que la France avait mis à la disposition du Sénégal, en novembre 2012, un important matériel logistique (ordinateurs, véhicules 4x4, matériel de laboratoire pour détecter l'héroïne et la cocaïne, et des centaines de gilets pare-balle, entre autres, pour mieux équiper les forces de sécurité pour faire face à cette criminalité grandissante.

CONCLUSION

Si l'urbanisation peut être une chance pour les plus pauvres, car les villes offrent généralement plus de possibilités pour lutter contre la pauvreté que les zones rurales n'offrent, notamment pour l'accès aux services de base à moindre coûts (FNUAP, 2006), toutefois, elle pose par ailleurs de nouveaux défis, notamment sur le plan sécuritaire (Brender, 2012). A Dakar le phénomène de l'insécurité urbaine ne cesse de s'exacerber et d'inquiéter à la fois populations et autorités. Certes, pour y faire face différentes opérations sont régulièrement menées par les forces de sécurité, alors que des initiatives populaires et privées naissent çà et là. Mais toutes ces actions paraissent incapables de juguler le phénomène qui ne cesse de croître et de se complexifier avec la dynamique d'urbanisation de la métropole dont le soubassement semble être le chômage, le sous-emploi et la pauvreté ambiante qui ne cessent d'exacerber les inégalités. Dès lors, une nouvelle approche s'impose aux gestionnaires de la ville afin de déterminer des mesures appropriées contre l'insécurité.⁸⁷ Sans prétendre que le Sénégal est un pays où il y aurait plus d'insécurité qu'ailleurs, il ne fait pour autant aucun doute qu'un certain nombre de facteurs sociaux et démographiques (densité de la population dans certains quartiers, vétusté des logements, taux élevé de chômage, accès limité à l'école, etc.), sont susceptibles de contribuer à un climat d'insécurité⁸⁸. Certes, les moyens d'intervention des forces de sécurité doivent être améliorés compte tenu des nouvelles dimensions de l'insécurité urbaine, toutefois, l'accent ne devrait-il pas être mis sur la prévention en essayant des pistes innovantes pour l'insertion des jeunes plutôt que sur le tout répressif ? S'il est vrai qu'une société à zéro criminalité est une utopie, car la vie en société secrète en elle-même ses luttes perpétuelles et ses stratifications sociales, cependant pour prendre la mesure du mal il est important de le combattre à la racine en créant des opportunités d'emplois pour les jeunes et en renforçant l'éducation et la formation pour les jeunes notamment pour faciliter leur intégration dans le circuit productif du pays. De même, compte tenu que le problème de l'insécurité est complexe et implique plusieurs sous-secteurs, il tout aussi indispensable de le saisir dans sa dimension transversale et non pas à travers une approche sectorielle comme c'est le cas jusque-là.

BIBLIOGRAPHIE

ANSD (2013). *Deuxième enquête de suivi de la pauvreté au Sénégal (ESPS-II) 2011. Rapport définitif*, mai 2013. Dakar, 191 p.

⁸⁶ Selon le général Abdoulaye Fall, commandant de la gendarmerie sénégalaise.

⁸⁷ Selon le colonel Djibril Ndime de la gendarmerie nationale, *op. cit.*

⁸⁸ Daniel Sansfaçon, 2004, *op. cit.*

- BRENDER N. (2012). *Étude du dilemme urbain : urbanisation, pauvreté et violence*. Document de synthèse. Ottawa, CRDI, 20 p.
- CIPC (2008). *Prévention de la criminalité et sécurité quotidienne : tendance et perspectives. Rapport international*. Montréal, Centre internationale pour la prévention de la criminalité, 272 p.
- DIOP A. K. (2010). *La problématique de l'assainissement dans le département de Pikine (Sénégal)*. Université Cheikh Anta Diop de Dakar - DEA.
- DIOP D. (2010). « La ruée des chinois vers l'Afrique : entre amour et désamour », publication du CERIU « <http://www.ceriu.ca/La-ruée-des-chinois-vers-l-Afrique> », 16 p.
- DIOP D. (2012). *Urbanisation et gestion du foncier urbain à Dakar : état des lieux et perspectives*. Paris, l'Harmattan, 280 p.
- DIOP M. (2000). *La violence urbaine vue des quartiers de Dakar : recherche populaire et auto-évaluation dans trois quartiers de la capitale sénégalaise*. Paris, Éditions Charles Léopold Mayer, 74 p.
- DUPONT V. (2005). « La gouvernance urbaine en Inde à l'ère de la libéralisation et de la décentralisation », *Villes en développement*, mars-juin 2005, n°67-68, pp. 10-11.
- FAYE A. et THIANDOUM A. (2012). « 1 bar tous les 20 mètres : Quand la pauvreté entretient l'insécurité », *lesenegalais.net*, Le Pays, dimanche 05 août.
- GRANIER J-P. (2007). « Une violence éminemment contemporaine » L'espace public urbain comme scène « post-historique », in *Espaces et sociétés*, 2007/1 n°128-129, pp. 55-69.
- MASSIAH G. (2005). « La transformation urbaine entre mondialisation néolibérale et altermondialisme », IPAM-AITEC, www.reseau-ipam.org.
- NDIONE E. S. (1993). *Dakar, une société en grappe*. Paris, Karthala, 212 p.
- OFFNER F. (2008).
 « Recrudescence des lynchages à Dakar : quand la foule dicte sa loi », in *Le Soleil* du 02 avril.
- ONU-Habitat (2010). *État des Villes Africaines : Gouvernance, Inégalités et marchés fonciers urbains*, ONU-Habitat, Nairobi.
- PEDRAZZINI Y. (2005). *La violence des villes*. Paris, Éditions Alliance, 252 p.
- SOW S. et SOW O. (2000). « Problématique de la sécurité urbaine en milieu périurbain défavorisé et émergence des mouvements populaires de sécurité : Le comité populaire de sécurité de Grand Yoff à Dakar (Sénégal) ».
- THIAM A. (2012). « Meurtres, lynchages, agressions, viols... - Sénégal - Du pays de la teranga, au pays de la terreur », in *Sud Quotidien* du 24 août.
- SANSFACON D., (2004). « Sécurité pour tous...également ». Directeur général adjoint Centre international pour la prévention du crime, mars2004 http://www.crime-prevention-intl.org/io_view.php?io_id=32&io_page_id=116